



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Table des matières

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire	2
Administration générale (Présentation par Éric JOUSSEAUME)	3
1. Convention de partenariat avec Quimper Cornouaille développement (annexes 1 à 4)	3
Économie (Présentation par Stéphane MOREL)	5
1. Pass commerce et artisanat (annexe 5)	5
2. Soutien à l'installation en agriculture (annexe 6).....	6
3. Demande de subvention de partenaires économiques : groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (annexe 7).....	7
4. Adhésion à l'association BREIZHMER.....	8
Mobilités (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)	8
1. Versement du fonds de concours attribué par la communauté de communes du Pays bigouden sud à la commune de Treffiagat (annexe 8).....	8
Espaces naturels (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)	9
1. Demande de subvention 2025 : Bretagne Vivante - station de Trunvel.....	9
2. Demande de subvention 2025 : association des amis de la baie d'Audierne pour les expositions à la maison de la baie d'Audierne	11
3. Budget prévisionnel Natura 2000 bigouden – 2025.....	13





Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire

Membres du bureau communautaire (vote):

Stéphane LE DOARÉ
Éric JOUSSEAUME
Jean-Louis BUANNIC
Nathalie CARROT-TANNEAU
Jean-Claude DUPRÉ
Valérie DRÉAU
Yannick LE MOIGNE (Départ à 20 h 25)
Stéphane MOREL

Membres du bureau communautaire excusés :

Ronan CRÉDOU
Jean-Michel GAIGNÉ
Jean-Luc TANNEAU

Maires associés (sans droit de vote) :

Jean-Edern AUBRÉE
Cyrille LE CLEAC'H (Arrivée à 18h30)
Christian LOUSSOUARN
Jean-Paul STANZEL

Maires excusés :

Serge GUILLOUX
Jean L'HELGOUARC'H

Administratifs :

Arnaud DUBOURG, Jonathan GAUTHIER, Vincent LE GUEN (Départ à 20 h 00)

À 17 h 50, le président démarre la séance et remercie les élus présents. Il souhaite la bienvenue à Jean-Paul STANZEL et le félicite pour son élection.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 30 avril 2025 est validé.

Éric JOUSSEAUME est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de 6 élus est atteint (8 votants).

Stéphane LE DOARÉ explique que le projet de la micro-crèche du Guilvinec fait face à des refus de subventions (200 000 € de la CAF et 80 000 € de DSIL) qui mettent en difficulté l'économie globale du projet. Afin d'en analyser les conséquences, il conviendra de rencontrer rapidement Aiguillon construction.

Christian LOUSSOUARN explique que M. BOUROLLEC (Pogo Structures) l'a contacté pour l'informer de l'abandon de son projet dans la zone artisanale de Kerbénoën et pour savoir si la CCPBS pouvait être intéressée pour racheter la parcelle. Yannick LE MOIGNE répond que cela pourrait représenter un intérêt mais que cela doit être étudié.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Administration générale (Présentation par **Éric JOUSSEAUME**)

1. Convention de partenariat avec Quimper Cornouaille développement (annexes 1 à 4)

Quimper Cornouaille développement (QCD) a fait parvenir sa convention de partenariat 2025 annexée au présent procès-verbal (annexe 1).

Conformément au projet de budget prévisionnel 2025 approuvé par l'assemblée générale du 4 février 2025, il est proposé pour équilibrer ce dernier, de maintenir le niveau de cotisations des EPCI par habitant à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit :

- cotisation annuelle de Quimper Bretagne Occidentale : 680 947 € au total intégrant une charge de centralité de 366 664 + 314 283 € (3 € / habitant) ;
- cotisation globale annuelle des autres communautés à voix délibérative ; 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI soit 528 093 € ;
- cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents : 1 000 €.

Une convention avec chaque EPCI formalise ce partenariat ; par ailleurs, chaque EPCI est invité à verser sa cotisation dès la signature de la convention.

Objet de la convention

La convention de partenariat ci-jointe est un dispositif de concertation destiné à instaurer une relation constructive et durable entre Quimper Cornouaille développement et la CCPBS.

Cette convention a pour objectif de formaliser la constitution du programme partenarial, sous forme d'un programme de travail détaillé, construit de manière commune entre QCD et ses membres. QCD coordonne des actions mutualisées à l'échelle de la Cornouaille ou, pour une partie de ses travaux, à l'échelle des EPCI.

L'activité de QCD est décrite dans le programme partenarial approuvé par ses instances.

Engagements de Quimper Cornouaille développement

Pour l'année 2025, QCD s'engage à déployer le plan d'actions décrit au programme partenarial, annexé à la convention. Ce programme de travail est structuré de manière à répondre au besoin de mutualisation d'ingénierie dans les domaines d'intervention exercés par QCD. Il émane des besoins exprimés par ses membres et après consultation des commissions et groupes de travail ad hoc. Après avis du bureau de QCD, il a été validé par le conseil d'administration de l'agence.

En cas de projet réclamant la mobilisation de moyens exceptionnels, la cotisation peut être abondée, par avenant à la présente délibération et établie en accord entre QCD et l'EPCI.

Les actions spécifiquement destinées à la CCPBS sont listées dans la convention, et précisent les livrables attendus et les échéances prévisionnelles correspondantes.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Contribution financière

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 est de 118 176 € correspondant à un coût de 3 €/habitant (pour 39 392 habitants, population totale source INSEE 2021 publiée en 2025).

La cotisation est versée au plus tard le 30 septembre 2025.

Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

QCD s'engage à fournir les éléments financiers nécessaires au contrôle de l'utilisation de la contribution versée par l'EPCI, dans le mois suivant l'adoption de son budget prévisionnel et de son compte de résultat.

QCD transmet les documents sur demande de l'EPCI.

Récapitulatif des contributions versées à QCD par la CCPBS :

- 2024 = 116 970 € (3 €/hab pop INSEE);
- 2023 = 116 475 € (3 €/hab pop INSEE);
- 2022 = 115 491 € (3 €/hab pop INSEE);
- 2021 = 115 548 € (3 €/hab pop INSEE);
- 2020 = 115 695 € (3 €/hab pop INSEE);
- 2019 = 116 064 € (3 €/hab pop INSEE);
- 2018 = 58 030,50 € (1,50 €/hab pop INSEE).

Après réception du projet de convention, la CCPBS a formulé par courrier, en date du 11 avril 2025, ([annexe 2](#)), une demande de précisions à QCD concernant notamment le maintien de la cotisation à 3 € par habitant alors que le pacte territorial France Rénov de l'ouest Cornouaille (porté par le Sioca) finance en majeure partie le réseau Tynéo.

Par courrier, en date du 14 avril 2025, ([annexe 3](#)), QCD a apporté des éléments de réponse qui se traduisent par la volonté de maintenir la cotisation des EPCI à 3 €/habitant. Pour permettre cela, il faut affecter une part du financement de Réseau Tynéo à la cotisation des EPCI à QCD, soit 20 510 € pour les 4 EPCI de l'ouest Cornouaille dont 8 892 € pour la CCPBS. Ces 8 892 € devront par la suite être facturés par la CCPBS au Sioca pour que cette somme soit intégrée au financement du pacte territorial France Rénov de l'ouest Cornouaille.

En synthèse, ce montage n'est pas le plus simple, avec un jeu de refacturation entre différentes structures, mais n'accroît pas la participation de la CCPBS vis-à-vis de QCD.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuvent les termes de la convention de partenariat 2025 avec QCD annexée ;
- autorisent le président à signer la convention.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Économie (Présentation par Stéphane MOREL)

1. Pass commerce et artisanat (annexe 5)

Le conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass commerce et artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire, situés hors zones d'activités.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Ces dossiers sont complets et pourront faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision et dès réception de l'ensemble des factures acquittées.

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	COMMUNE D'IMPLANTATION	AIDE SOLLICITÉE	PARTICIPATION CCPBS
AU SALON DE MELANIE	Coiffure	PLOBANNALEC-LESCONIL	2 276,84 €	1 138,42 €
BIGOUD'ART	Fournitures et accessoires de loisirs créatifs	PONT-L'ABBÉ	2 576,39 €	1 803,47 €
ECRIN DE DOUCEUR	Institut de beauté	GUILVINEC	2 977,09 €	1 488,55 €

• Demande de l'EI AU SALON DE MÉLANIE - PLOBANNALEC-LESCONIL

Afin de marquer les 10 ans du salon cette année, madame A. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe en application des dispositions du RGPD*) a souhaité créer une « véritable » identité visuelle à son salon. L'enjeu est de donner une meilleure visibilité et de rendre plus attractif le salon.

La demande d'aide concerne la création d'un nouveau logo et d'une charte graphique, le changement de l'enseigne et l'évolution de l'aménagement intérieur en l'adaptant à la nouvelle identité.

Le montant des investissements atteint 7 589,45 €.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 2 276,84 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 50 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 30 avril 2025.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 2 276,84 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à l'EI AU SALON DE MÉLANIE.

• Demande de la SARL BIGOUD'ART - PONT-L'ABBÉ

Madame B. et madame C. (*l'identité des personnes est indiquée en annexe en application des dispositions du RGPD*) ont pour projet d'ouvrir une boutique de loisirs créatif en centre-ville de Pont-l'Abbé.

Bureau communautaire du 22/05/2025



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Toutes les deux passionnées par l'artisanat d'art, elles vont proposer un lieu de vente d'objets qu'elles créent et fabriquent et la vente d'articles de loisirs créatifs. Des ateliers créatifs seront proposés dans un deuxième temps pour développer du chiffre d'affaires.

La demande d'aide concerne l'aménagement de la boutique et la conception graphique afin de rendre visible la boutique.

Le montant des investissements projetés est de 8 587,96 €.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 2 576,39 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 30 avril 2025.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 2 576,39 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à la SARL BIGOUD'ART.

- **Demande de l'EURL INSTITUT ECRIN DE DOUCEUR - GUILVINEC**

Madame D. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe en application des dispositions du RGPD*) projette d'agrandir son local avec une pièce supplémentaire pour proposer de nouvelles prestations. Des travaux énergétiques et d'embellissements seront également réalisés dans son institut de beauté implanté au Guilvinec.

Le montant des investissements projetés est de 9 923,64 €.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 2 977,09 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 50 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 6 mai 2025.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 2 977,09 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à l'EURL INSTITUT ECRIN DE DOUCEUR.

2. Soutien à l'installation en agriculture (annexe 6)

Le conseil communautaire a mis en place une aide à l'installation en agriculture pour soutenir le démarrage des nouvelles exploitations agricoles et favoriser le renouvellement des générations sur le territoire.

Monsieur E. représentant l'EI « E ». (*l'identité de la personne et de l'entreprise est indiquée en annexe en application des dispositions du RGPD*) vient de commencer son activité de maraîchage biologique (légumes, pommes et quelques aromatiques) sur une parcelle de 1,62 hectares sur la commune de

Bureau communautaire du 22/05/2025



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Trémeoc. Les productions sont vendues sur le marché de Kerlaouarn à Pont-l'Abbé et de Kerautret à Tréméoc. Il projette également la création d'une AMAP et de vendre via Internet des paniers sur mesure.

La commission 3 « Développement économique » réunie le 6 mai a émis un avis favorable.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 3 000 € au titre du dispositif « aide à l'installation en agriculture » à M. « E ».

3. Demande de subvention de partenaires économiques : groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (annexe 7)

La demande de subvention suivante a été présentée lors de la commission 3 « Développement économique » qui s'est tenue le 6 mai 2025 :

Structure	Montant attribué en 2024	Montant sollicité en 2025	Montant proposé par la commission
Soutien aux activités primaires			
Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère	/	500 €	500 €
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES AIDES ATTRIBUÉES AUX PARTENAIRES ÉCO	32 100 €	45 681 €	29 581 €

Les autres demandes de subventions ont toutes été traitées lors de la commission du 4 mars et ont été soumises à l'avis du bureau le 20 mars dernier.

- **Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB29)**

Le groupement œuvre depuis 35 ans au développement et à la promotion de l'agriculture biologique. La mission consiste à accompagner les agriculteurs dans leur transition écologique, à sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et à valoriser les pratiques respectueuses de la biodiversité et des ressources naturelles.

Face à la conjoncture économique actuelle et à la baisse de certaines subventions publiques, le groupement se tourne vers les communes et intercommunalités du Finistère en sollicitant une aide pour l'année 2025, à hauteur de 500 €.

Le GAB29 avait adressé une demande de soutien par courrier reçu le 17 janvier 2025. Le dossier complet a été réceptionné le 11 mars dernier après l'assemblée générale de la structure qui s'est tenue le 10 mars.

La commission 3 « Développement économique » réunie le 6 mai a émis un avis favorable à la demande.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 500 € au GAB29.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

4. Adhésion à l'association BREIZHMER

Créée en 2019, l'association Breizhmer a pour vocation de réunir et fédérer les acteurs de la filière pêche et aquaculture de Bretagne, afin d'informer et d'ouvrir le dialogue sur les activités et enjeux de la filière.

En 2023, Breizhmer a conçu un label destiné à valoriser les produits de la mer bretons, à défendre le savoir-faire des professionnels et à mieux informer les consommateurs. Ce label régional s'adresse à tous les maillons de la filière des produits de la mer (pêche, conchyliculture, mareyage, récoltants d'algues, transformateurs...).

Enfin, l'association organise, depuis 2018, les universités annuelles de Breizhmer. La dernière édition s'est tenue le 18 octobre 2024 au Triskell à Pont-l'Abbé.

Dans la continuité de ce partenariat, l'association propose à la CCPBS une adhésion gratuite pour l'année 2025.

La commission 3 « Développement économique » réunie le mardi 6 mai a émis un avis favorable à la demande.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- autorisent le président à solliciter l'adhésion à l'association Breizhmer pour l'année 2025 ;
- désignent Stéphane MOREL en qualité de titulaire et Stéphane LE DOARÉ comme suppléant, pour siéger au sein des instances.

Mobilités (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)

1. Versement du fonds de concours attribué par la communauté de communes du Pays bigouden sud à la commune de Treffiat (annexe 8)

Depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, qui a introduit un article L.5214-16-V dans le Code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et ce afin de financer la réalisation d'un équipement.

À noter que l'enveloppe allouée au fonds de concours pour l'année 2024 était de 492 226 € (dont 33 103 € ont été consommés). L'enveloppe 2025 s'élèvera à 699 123 €.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire des fonds.

La commune de Treffiat a sollicité auprès de la CCPBS, un fonds de concours destiné à financer la pose de 30 arceaux vélos sur le territoire communal. Le projet s'élève à 3 276 €. Le reste à charge pour la commune de Treffiat est égal à ce montant.

Considérant les dispositions du règlement de notre fonds de concours, le montant de ce dernier s'élève donc à 983 € (30 % du reste à charge). Une convention figurant en annexe précise les conditions du versement de ce fonds de concours de la CCPBS à la commune de Treffiat.

Bureau communautaire du 22/05/2025



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- attribuent un fonds de concours d'un montant de 983 euros afin de participer au financement de 30 arceaux vélos ;
- approuvent les termes de la convention ci-annexée précisant les conditions du versement de ce fonds de concours ;
- confirment que le versement du fonds de concours n'interviendra qu'après la signature de la convention ;
- autorisent le président à signer cette convention.

Espaces naturels (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)

1. Demande de subvention 2025 : Bretagne Vivante - station de Trunvel

Au cœur des roselières de Trunvel à Trégoat, l'association Bretagne Vivante dispose d'une station de baguage qui permet le suivi des oiseaux paludicoles. Cette station est en place depuis 1988 et assure l'un des plus longs suivis ornithologiques de France.

Chaque matinée de juillet à octobre, le chargé de mission Bretagne vivante accompagné de nombreux bénévoles, ouvre les filets de capture localisés dans la roselière selon un protocole scientifique validé par le muséum national d'histoire naturelle. Une trentaine de bénévoles se relaie durant cette période pour mettre en place et relever les filets de capture et pour démailler les oiseaux.

Située sur le chemin de randonnée GR34, au cœur de la roselière de l'étang de Trunvel, elle est aussi un outil de sensibilisation et de découverte de l'environnement important. L'animateur de la CCPBS y organise chaque été un ou plusieurs échanges avec les salariés et bénévoles bagueurs.

Cet outil de suivi des populations d'oiseaux des roselières (migrateurs ou non) contribue à la connaissance de la biodiversité de la baie d'Audierne et a permis de justifier l'intégration du site dans le réseau européen Natura 2000. Il a également contribué à alimenter les dossiers de labellisation Ramsar et la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) réserve naturelle de Bretagne. C'est un apport important pour la connaissance de la future RNR.

Pour assurer le fonctionnement de la station, Bretagne vivante prévoit du temps de coordination réalisé par un salarié de l'association accompagné d'un service civique (à noter le temps important de bénévolat estimé à 29 312 euros).

Afin de pallier les baisses de dotation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui la finançait, l'association sollicite depuis 2019 une aide auprès des 2 EPCI bigoudens ainsi qu'auprès du département.

La demande de subvention de 8 000 € pour l'année 2025 est parvenue par mail le 15 janvier 2025.

Le budget prévisionnel de 37 462 euros est présenté ci-dessous.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2025 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2295	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	1845	73 - Concours publics	
Autres fournitures	450	74 - Subventions d'exploitation ²	24250
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2492		
Locations	2450		
Entretien et réparation			
Assurance	42	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	12075	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9000	CD29	7650
Publicité, publication			
Déplacements, missions	3075	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		CCHPB	8000
63 - Impôts et taxes	449	CCPBS	8000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	449	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	15270	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	15270	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	600
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	4663	75 - Autres produits de gestion courante	1800
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	1800
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	218	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		Bretagne Vivante	11412
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	37462	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	37462
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	29312	87 - Contributions volontaires en nature	29312
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	29312	875 - Bénévolat	29312
TOTAL DONT CVN	66774	TOTAL DONT CVN	66774
La subvention sollicitée de 8000 €, objet de la présente demande représente 11,99 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.			

La commission espaces naturels de la CCPBS du 31 mars 2025 a rendu un avis favorable au versement de la subvention de 8 000 euros.

Arrivée de Cyrille LE CLEAC'H à 18 h 30.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 8 000 € à l'association Bretagne vivante.

2. Demande de subvention 2025 : association des amis de la baie d'Audierne pour les expositions à la maison de la baie d'Audierne

L'association des amis de la baie d'Audierne a été créée en mai 2019. Elle a comme objectif de fédérer les énergies et les idées pour faire vivre la maison de la baie d'Audierne et également d'organiser des événements permettant la découverte autour des thèmes : nature, patrimoine et littoral. Elle regroupe aujourd'hui près de 150 adhérents.

L'association occupe une partie de la maison de la baie d'Audierne avec l'accord de la CCPBS (gestionnaire) et du conservatoire du littoral (propriétaire).

L'association a fait part de son bilan 2024 à la CCPBS : 6 630 visiteurs (115 visiteurs par jour), 9 conférences organisées (1000 participants), un temps fort avec le week-end de la baie fin août (450 personnes). L'association a mis en œuvre un programme d'animations qui a mis à l'honneur le travail du dessinateur de presse Nono.

Cette année, l'auteur de dessin animalier Alain GOUTAL sera mis à l'honneur.

L'exposition prévue en 2025 est présentée ci-dessous :

- Salle 1 : accueil et exposition photos de Gaëtan GUYOT sur les oiseaux marins ;
- Salle 2 : film de Roland CHATAIN "Sur la route des migrateurs" La station de baguage à Trunvel ;
- Salle 3 : diaporamas et quizz de JF LE CORNUET expo "les yeux dans les yeux" d'André FOUQUET ;
- Salle 4 : court-métrage de Roland CHATAIN Les univers d'Alain GOUTAL ;
- Salle 5 : 2 expos photos "Les panoramiques de la baie" et "Le concasseur de Tréguennec" ;
- Salle 6 : exposition dessins grand format Les univers d'Alain GOUTAL ;
- Salle 7 : film de Roland CHATAIN "Vol au-dessus de la baie".

Un cycle de conférences les mercredis est également prévu en juillet et août 2025.

Cette exposition sera ouverte tous les jours de 14h00 à 19h00, du 29 mai au 15 septembre, puis 14h00 à 18h00 les week-ends jusqu'au 31 octobre. Une prestation de 4 mois pour l'accueil du public via une personne en auto-entrepreneuriat est prévue pour épauler les bénévoles. L'entrée est libre et gratuite.

Le programme et l'objet de l'association sont complémentaires des actions de la CCPBS et de la CCHPB en matière de valorisation, d'animation des espaces naturels et des missions d'éducation développées par l'animateur nature de la CCPBS.

L'association présente un budget prévisionnel 2025 qui s'élève à 28 450 euros.

Par courriel du 14 janvier 2025, l'association demande à chacun des deux EPCI bigoudens (CCHPB et CCPBS) une subvention de 4 500 euros soit un total de 9 000 euros, comme présenté dans le tableau suivant :

Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2025 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	14 700	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	13 200
Achats matières et fournitures	13 200	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1 500	74 - Subventions d'exploitation²	11 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	1 280		
Locations			
Entretien et réparation	230		
Assurance	400	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
Service internet, abonnement, téléphone	650		
62 - Autres services extérieurs	3 070	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	2 100		
Déplacements, missions	850	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	120	CCPBS	4 500
63 - Impôts et taxes		CCHPB	4 500
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	9 400	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	6 800	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 600	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			2 000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	1 450
		758. Dons manuels - Mécénat	2 800
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	28 450	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	28 450

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	0	TOTAL DONT CVN	0

La subvention sollicitée de 4 500€ € , objet de la présente demande représente % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

La commission « Espaces naturels » de la CCPBS du 31 mars 2025 a rendu un avis favorable au versement de la subvention de 4 500 euros.

Stéphane LE DOARÉ explique la demande en cours de classement ERP de l'établissement et rappelle que la responsabilité civile et pénale du maire, du président de la CCPBS et du conservatoire du littoral pourrait être engagée.

Stéphane MOREL propose de limiter la jauge de visiteurs, le temps de bénéficier de la labellisation ERP. En cas de grands rassemblements pour les conférences, il propose de les diriger vers une salle de la mairie de Tréguennec (jauge ERP à 60 personnes).

Les élus valident le maintien des expositions, mais en l'absence de la classification ERP, il sera interdit d'organiser des conférences en intérieur, sur le site.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 4 500 € à l'association telle que demandée dans le budget prévisionnel 2025 présenté.

3. Budget prévisionnel Natura 2000 bigouden – 2025

Natura 2000 est un dispositif qui vise la préservation ou la restauration de milieux naturels. Les documents d'objectifs des sites Natura 2000, appelés DOCOB, contiennent des engagements pour assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site. Au sein de chaque comité de pilotage d'un site, une structure porteuse chargée de l'animation du DOCOB est désignée. La CCPBS met en œuvre le DOCOB par l'intermédiaire de 2 chargés de mission, soit l'équivalent de 0,8 ETP, qui anime la concertation locale, suivent l'évolution des habitats et des espèces, sensibilisent les acteurs à la préservation des habitats et espèces présents sur le site, et facilitent la mise en place des actions de gestion. Ce sont Sarah BOILOT et Benjamin BUISSON qui assureront l'animation de la démarche à hauteur de 0,8 ETP.

La CCPBS anime la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 baie d'Audierne (2 sites) et celui des rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odét. Les actions visant la sensibilisation environnementale, l'entretien, la restauration ou la réhabilitation d'espaces dans ces sites Natura 2000 et qui composent cette animation peuvent faire l'objet d'un financement.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion financière du dispositif Natura 2000 pour les sites mixtes (marins et terrestres) a été transférée de l'État à la région. Le financement du dispositif, historiquement assis sur les fonds FEADER, rentre désormais dans le cadre du programme FEDER de la région Bretagne. La part de financement européen passe à ce titre à 60 % maximum pour 40 % de contrepartie régionale et/ou autofinancement du porteur de projet.

Ce transfert vers les services de la région Bretagne et le fonds FEDER implique également de nouvelles modalités pour la gestion des dépenses de rémunération. Elles étaient auparavant calculées sur les coûts réels supportés par la collectivité. Désormais, le calcul se fait sur la base de forfait horaire avec un taux horaire de 34,12 €/h pour chaque agent.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 22 mai 2025

La structure animatrice a également le choix de couvrir des dépenses liées à l'animation par l'intermédiaire de l'option coûts simplifiés. Égale au maximum à 30% des dépenses de rémunération, elle permet de couvrir la prestation de l'étude de suivi et de sensibilisation de la reproduction des gravelots à collier interrompu sur les plages du site naturel.

En ce qui concerne l'animation des sites Natura 2000 bigoudens en 2025, il est proposé le budget prévisionnel suivant :

Dépenses 2025	
Dépenses de rémunération	41 123,13
Coûts simplifiés totaux	12 336,94
TOTAL PROJET	53 460,07

Le plan de financement associé au budget prévisionnel 2025 est le suivant :

Financeurs sollicités	Montant en €	Part
Région Bretagne	15 000,00	28 %
UE	32 076,04	60 %
Autofinancement CCPBS	6 384,03	12 %
TOTAL général	53 460,07€	

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- valident le budget et le plan de financement prévisionnels 2025 du fonctionnement de l'animation Natura 2000 pour les sites baie d'Audierne et rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet.

Fin de la partie soumise à délibération à 19 h 00.

PV validé :

Le président, Stéphane LE DOARÉ	
Monsieur le secrétaire de séance, Éric JOUSSEAUME	